

Consultation Erasmus + Propositions de la CPU

La CPU soutient fortement le programme Erasmus + qui permet aux établissements d'enseignement supérieur et acteurs socioéconomiques de développer des partenariats au sein de l'UE et avec des pays tiers, afin d'amplifier la structuration de l'EEES. C'est une manière également de répondre à certaines limites actuelles : trop peu d'étudiants bénéficient d'une mobilité individuelle. Ce sera l'objet d'une des propositions de la CPU sur la mise en place de partenariats structurants aux cotés des partenariats stratégiques. A l'heure du Brexit, cet effort doit être amplifié pour saisir les nouvelles opportunités et renforcer les offres de formation attractives.

Une nécessaire approche intégrée, pérenne et ciblée pour renforcer la stratégie des établissements

La CPU est profondément attachée à une approche intégrée au niveau européen et favorable à des liens beaucoup plus forts entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation. Une telle approche permet de développer les stratégies européenne et internationale des établissements et est à même de conforter les partenariats pérennes.

Cette vision intégrée passe par :

- une gouvernance plus resserrée entre les trois Directions Générales (notamment DG R&I, DG EAC et DG regio) ;
- des liens plus forts et structurants entre les programmes Erasmus +, H2020 et les fonds structurels, et de réelles interactions recherche/formation au service de la stratégie des établissements du supérieur;
- l'intégration de la dimension recherche dans le programme Erasmus + quand cela est possible et de la formation dans le programme H2020, notamment pour le transfert des résultats ;
- un allongement nécessaire de la durée de vie des programmes Erasmus +, y compris la mise en œuvre des actions pour servir la stratégie des établissements ;
- le renforcement du ciblage des actions, notamment au niveau des partenaires.

La mobilité individuelle

Le mécanisme de mobilité individuelle est très apprécié de la part des universités et établissements d'enseignement supérieur. Elle est une contribution majeure à la mobilité des études comme des stages des étudiants.

- La mobilité virtuelle ne peut pas se substituer à la mobilité physique et doit être un outil supplémentaire permettant de nouveaux types de coopérations entre établissements, notamment en contribuant à des formations à distance pour les diplômes conjoints.
- Elle peut contribuer aux méthodes et innovations pédagogiques.
 - S'agissant de la mobilité des étudiants en situation de handicap, une charte élaborée par la Commission Européenne permettrait aux acteurs de clarifier la procédure d'accueil, afin d'harmoniser les pratiques entre Etats membres.
- L'action de mobilité internationale de crédits est trop peu dotée en termes de financements. La durée d'utilisation des sommes allouées pour ce type de projets et ne permet pas la structuration sur un temps long de coopérations entre l'établissement et des partenaires hors Europe jugés pertinents.
 - La dotation mériterait d'être renforcée. Le mode d'évaluation doit être revu et les établissements doivent connaître au moment de l'appel à projet la répartition des financements par zone afin de juger de la pertinence de monter ou non un dossier.

Dans un objectif de rééquilibrage entre mobilité individuelle et mobilité s'inscrivant dans une coopération structurante entre établissements, une partie des financements dédiés aux mobilités individuelles pourrait, à titre expérimental, être intégrée dans des partenariats structurants (cf. partie partenariats structurants)

Les diplômes conjoints : un succès à conforter (Actions Erasmus Mundus/ Joint master)

- Le master conjoint (Mundus) permet de contribuer à la structuration d'une offre de formation partagée par plusieurs établissements, de favoriser les mobilités d'étudiants et d'enseignants-chercheurs à travers l'espace européen de l'enseignement supérieur, d'encourager la pluridisciplinarité. En raison de la qualité de la formation dispensée en langue anglaise, les masters conjoints attirent des étudiants européens et hors Europe d'excellent niveau. A noter également que certains de ces masters permettent aussi de faire un lien fort entre formation et recherche, élément structurant auquel la CPU est particulièrement sensible.

Ce dispositif pourrait être amélioré :

- augmenter leur nombre (y compris *doctorate schools*) ;
- une action sur 5 ans (deux dernières années avec financement dégressif) permettrait une meilleure structuration de la formation en diplôme conjoint. La logique d'internationalisation de l'établissement en ressortirait renforcée et faciliterait les logiques *bottom-up* d'internationalisation des formations de la part des facultés au sein de l'université.

Des partenariats pour renforcer la stratégie des établissements et l'EES

Alliance de la connaissance : une action coûteuse et peu adaptée

La structuration des partenariats entre les universités et les entreprises est un objectif important, à même de favoriser l'employabilité. Cependant les taux de sélection de cette action sont dissuasifs.

- Ces alliances de la connaissance pourraient être intégrées dans les partenariats stratégiques (dont les objectifs pourraient être élargis).

Partenariat stratégique : une contribution à l'EEES

Ces partenariats sont bien perçus par les établissements. La dimension trans-sectorielle est particulièrement adaptée à la capacité de coordination de projets par les établissements d'enseignement supérieur dans le cadre de partenariats multi acteurs :

- le budget dévolu à cette action pourrait être augmenté ;
- ils pourraient élargir leur objectif et intégrer ceux des alliances de la connaissance (relation avec le monde socioéconomique) ;
- la gestion centralisée paraît plus pertinente notamment pour éviter les stratégies de dépôt et maintenir la sélection des projets les plus qualitatifs. Cela permettrait également d'homogénéiser les procédures de justification financière ;
- augmentation des forfaits de coûts de personnels pour permettre, en partie, des embauches sur le projet avec une harmonisation de ces coûts.

Capacity building à conforter

Projets structurants ou création de campus européens transnationaux

Dans une période d'incertitude sur l'évolution de la construction européenne, il est important de souligner l'apport des programmes européens à destination des espaces de l'enseignement supérieur et de la recherche. Aujourd'hui ces programmes doivent passer à un niveau supérieur de coopération en favorisant la construction de partenariats structurés entre un nombre limité d'établissements du supérieur (4 à 6). Ces programmes doivent nourrir les stratégies d'établissements et être au plus près des besoins. Ce sera l'effet de levier pour structurer plus avant les relations entre établissements au niveau des étudiants, des EC et du personnel

administratif et renforcera les liens vertueux entre la recherche et la formation ainsi que les complémentarités entre établissements d'enseignement supérieur :

- ils seront construits sur la base d'une stratégie pluriannuelle communément établie entre les établissements membres. En ce sens, ils intégreront les partenariats stratégiques avec les établissements concernés (Erasmus +, *joint masters*, etc.) Ils pourraient également être une étape intermédiaire avant l'accès à des partenariats stratégiques ou d'autres projets Erasmus+ ;
- ils porteraient les mobilités LMD, celles des enseignants chercheurs, personnels administratifs. Une partie des mobilités individuelles pourraient être intégrées au sein de ces partenariats entre établissements d'enseignement supérieur de pays de l'UE différent et pouvant intégrer un établissement de l'UE 13 et d'un pays tiers ;
- afin de créer un espace de mobilité des talents, ces partenariats devraient regrouper entre 4 et 6 établissements. Ils pourront préfigurer, dès la mise en place, de Campus transnationaux (spécialisation, complémentarité, tant au niveau de la formation que de la recherche et pourront assurer ainsi une plus grande pérennité de leur mode de fonctionnement ;
- ces partenariats devront combiner enseignement supérieur (modules d'enseignements complémentaires, innovations pédagogiques, usage d'outils numériques), recherche, mobilité, et innovation (*programme de formation dans la recherche, dissémination et exploitation des résultats de la recherche*) ;
- ils pourraient financer également les formations pouvant résulter de projets du programme H2020 comme les ERC, recherche collaborative et projets Marie Curie.

Les moyens :

- Une enveloppe pourrait être fléchée pour l'établissement, sur la base d'un conventionnement avec l'agence Erasmus+ définissant un flux de mobilités et un montant total de bourses à allouer. Ce financement pourrait être bonifié car répondant à un investissement stratégique de l'établissement, et la gestion renforcée avec des crédits « Organisation de la mobilité » mieux dotés ;
- cette logique permettrait sans doute d'accroître les moyens complémentaires (régions, établissements, IDEX, etc.) pour un effet de levier à l'instar de ce qui s'est passé au niveau transfrontalier pour l'appliquer à la dimension transnationale dans EEEE. ;
- Ils seront gérés par les agences nationales. L'évaluation sera organisée par l'agence nationale du porteur et chaque agence nationale des participants concernés contribuera au financement de ce partenariat. A cette fin une plus grande harmonisation entre les règles de fonctionnement (modalité d'évaluation, de financement et de transparence) entre les agences nationales Erasmus + est nécessaire et mise ne place par la Commission européenne.

L'apprentissage dans l'enseignement supérieur dans le programme Erasmus+

La CPU souligne que le développement de la culture de l'esprit d'entreprise et d'innovation, et les incitations pour renforcer l'esprit d'entreprise, favorisent l'employabilité des étudiants.

La CPU approuve pleinement les recommandations formulées par la Commission européenne (Plan d'action « Entrepreneuriat 2020 »- Raviver l'esprit d'entreprise en Europe) qui préconisent la possibilité pour chaque étudiant qui le souhaite, d'être à la fois formé et en capacité de lancer une entreprise sur son campus.

Le processus de Bologne : nécessité de relancer le processus,

La CE pourrait identifier des actions pour renforcer ce processus qui permet de penser notamment à la formation en lien avec la recherche dès le premier cycle. Le processus de Bologne en imposant la construction des curricula sous la forme de crédits, a facilité la mobilité de ceux-ci et conduit ainsi à un espace de mobilité étudiante. Cependant ce processus est loin d'être abouti en raison d'une grande disparité sur les organisations des premiers et seconds cycles. Il est donc absolument nécessaire de poursuivre le travail de convergence vers un alignement progressif des ECTS nécessaires aux cycles de formation.

Des études, échanges de bonnes pratiques dans le cadre de l'action clef 3.

Les universités et l'importance de promouvoir les valeurs européennes

- Dans cette période de crise, les universités ont assurément un rôle à jouer pour apporter des solutions aux crises européennes, il serait utile de renforcer ce rôle via des actions pilotes.

Autres propositions

Un projet COST pour l'enseignement supérieur

Des synergies à renforcer

Les plus grandes interactions souhaitées entre le FSE et le programme Erasmus + passeront par une réelle harmonisation des règles de financements et des calendriers compatibles afin d'accroître l'effet de levier par exemple des partenariats stratégiques et structurants (financement complémentaire de mobilité individuelle...).